



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 16 décembre 2010

Compte rendu affiché le : 24 décembre 2010

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2010

Nombre de délégués : 31

En exercice : 31

Présents : 16

Votants : 17

Nombre de délégués concernés : 23

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 12

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Lornage F

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Séon M, Berthet C (2),

SIAHL: Mrs Bruyas J M, Moralès P, Villard P,

SEM : Thizy G

Autres communes: Mrs, Pallandre A, Toinon D, Piot M, Laval D, Mme Grange M,

Secrétaire de séance : Mme Larue M F

Excusés : Mrs Vincent G, Boudier JP, Gros R, Louat R, Lhopital J L, Bruyère C, Bouchut R, Bouchut O, Mme Larue M F,

N°273 Objet : Nouvelle convention pour des réhabilitations groupées et coût du suivi de chantier

Monsieur le Président expose que lors de la réalisation de travaux de réhabilitations groupées, les conventions actuelles ne permettent pas de facturer un coût de suivi de travaux pour chaque propriété.

Monsieur le Président présente la nouvelle convention avec les usagers concernés par les réhabilitations d'installation d'ANC groupée qui précise qu'une somme de 100 € sera demandée pour chaque propriété supplémentaire et cela , à compter du 1^{er} janvier 2011.

Exemple : aujourd'hui le coût du suivi de chantier s'élève à 275 €. Si il y a trois habitations concernées, le coût pour le suivi des travaux sera de $275 € + 2 \times 100 € = 475 €$ qui seront réparties en parts égales entre les trois usagers soit 158.333 € chacun.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical concerné acceptent à l'unanimité cette nouvelle convention et le montant de 100 € pour chaque propriété supplémentaire.

Ont signés au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 20 décembre 2010

Le Président

Jean Yves Charbonnier